



# Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

11 mars 1999

FRANÇAIS

Original: ARABE

---

## Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Deuxième session

Vienne, 8-12 mars 1999

Point 3 de l'ordre du jour

### Examen du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 1 à 3

## Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention contre la criminalité transnationale organisée

### Émirats arabes unis: amendements au projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

#### Article 3

##### Option 1, alinéa 1 a)

Insérer les mots "au titre de la présente Convention" après le mot "délit", et les mots "ou toute peine plus sévère" après le mot "ans".

##### Option 2

1. Au paragraphe 1, insérer les mots "conformément aux principes fondamentaux de son système juridique interne" après les mots "infraction pénale".
2. À l'alinéa 1 a), insérer les mots "comme spécifié par la présente Convention" après les mots "infraction grave".
3. À l'alinéa 1 b) i), insérer les mots "ou à toute autre fin" après les mots "autre profit matériel".